



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 25 septembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt-cinq septembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29  
Nombre de conseillers municipaux présents : 20  
Nombre de votes contre : 5  
Nombre d'abstentions : 0  
Nombre de votes pour : 22  
Nombre de suffrages exprimés : 27

Date de convocation du Conseil Municipal le 19 septembre 2017

**Présents :** Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Marie-Claude BLIN, Claude FLEURY, Evelyne CAU, Hélyette SALAÛN, Guillaume GUERRÉ, Franck VIGNAUD, Magalie PIAT, Nadège FONTAINE, François LENHARD, Pascal SUDRE, Daniel HOAREAU, Sylvie SIGOT, Roselyne RAVARD, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoit COQUAND, Bernard HOUZEAU, Patricia MARTIN.

**Absents excusés :**

Hélène LORME, ayant donné pouvoir à Christian DUMAS,  
Jenny OLLIVIER, ayant donné pouvoir à Franck VIGNAUD,  
Laurent JOLLY, ayant donné pouvoir à Claude FLEURY,  
Jean-Louis TOURET, ayant donné pouvoir à Hélyette SALAÛN,  
Michèle LUCAS, ayant donné pouvoir à Marie-Claude BLIN,  
Christine CABEZAS, ayant donné pouvoir à Evelyne CAU,  
Loïc FAYON, ayant donné pouvoir à Sylvie SIGOT.

**Absents :**

Catherine MAIGNAN,  
Baptiste JAUNEAU.

Début de la séance : 20h30

Fin de la séance : 23h18

Secrétaire : Guillaume GUERRÉ

### RESSOURCES HUMAINES

#### **DL.17.069 - Résiliation de la convention avec le service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique du Loiret**

**Christian DUMAS expose :**

Vu la délibération du conseil municipal du 16 décembre 2016, autorisant le renouvellement de la convention avec le centre départemental de gestion de la fonction publique du Loiret pour bénéficier de son service de médecine préventive à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour une durée de 3 ans,

Considérant que cette convention a été signée pour 1 an renouvelable tacitement pour 3 ans, à moins d'être résiliée par l'une ou l'autre des parties par décision de son organe délibérant sous réserve que cette décision soit notifiée avant le 30 septembre de l'année en cours.

Considérant que dans le cadre de la mutualisation des services avec la Métropole, il est possible d'adhérer au service commun de médecine préventive porté par la ville d'Orléans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Considérant que la ville d'Ingré adhère déjà au service mutualisé hygiène et sécurité et souhaite poursuivre cette mutualisation avec le service mutualisé de médecine préventive dans un souci de cohérence.

Considérant que pour intégrer ce service commun il convient au préalable de résilier la convention signée avec le centre de gestion de la fonction publique du Loiret avant le 30 septembre 2017.

Après avis favorable du Comité Technique du 22 septembre 2017 et après information à la commission « Finances – Ressources Humaines » du 18 septembre 2017, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser le maire, ou l'adjoint assurant sa suppléance, à résilier la convention d'adhésion au service de médecine préventive du centre de gestion du Loiret à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 en vue d'une adhésion au service mutualisé de médecine préventive porté par la ville d'Orléans.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à la majorité, 22 pour et 5 contre (Pascal SUDRE, Daniel HOAREAU, Sylvie SIGOT, Roselyne RAVARD et Loïc FAYON) les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le 25 septembre 2017

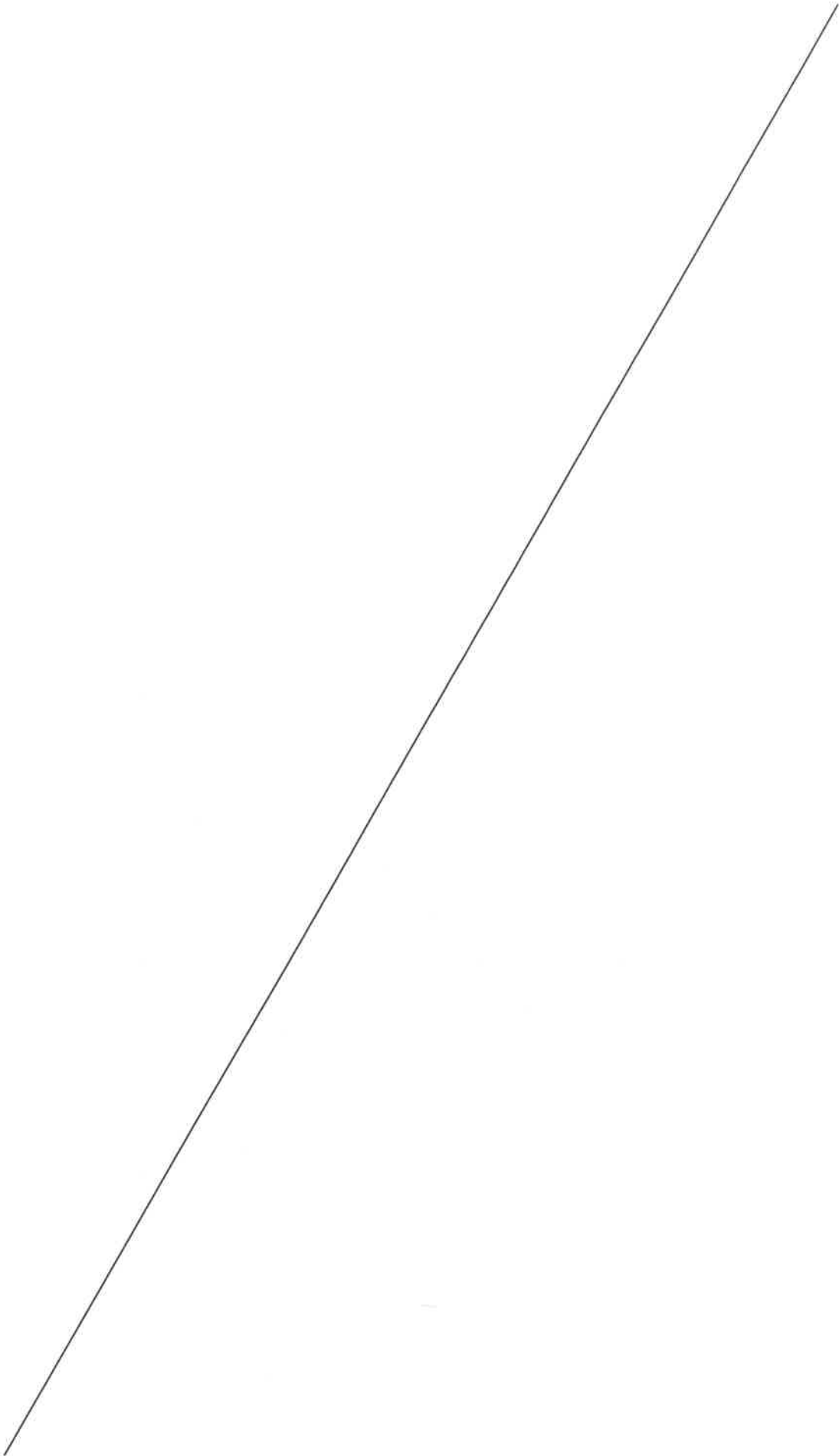
Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : 6 octobre 2017

Publication le : 9 octobre 2017

Notification le : 9 octobre 2017



Le Maire  
Christian DUMAS.



**Acte à classer**

DL-17-069

**1**

En préparation

**2**En attente retour  
Préfecture**3**

&gt; AR reçu &lt;

**4**

Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2017-10-06T16-12-01.00 ( MI207696592 )

**Identifiant unique de l'acte :**

045-214501694-20170925-DL-17-069-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : Résiliation de la convention avec le service de médecine  
préventive du Centre de Gestion de la Fonction  
publique du Loiret

Date de décision : 25/09/2017



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique  
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.  
4.1.8. Autres actes afférents au personnel :**Acte :**DL.17.069-RH-résiliation de la convention avec le service de médecine préventive du centre de gestion de la fonction publique du loiret.PDF

Classer

Annuler

Préparé

Date 06/10/17 à 16:12

Par RICHARD Aurélie

Transmis

Date 06/10/17 à 16:12

Par RICHARD Aurélie

Accusé de réception

Date 06/10/17 à 16:20